



LIBRE PENSEE FEDERATION DE LA CREUSE

Boite postale n°158 - 23004 GUERET CEDEX

E-Mail : libre.pensee.creuse@orange.fr

Guèret, le 12 octobre 2022

Monsieur le Maire,

Les 15 et 16 octobre à Saint-Chabrais se dérouleront diverses animations dans le cadre d'une campagne nationale de sensibilisation au dépistage du cancer du sein campagne dite de « l'octobre rose ».

La municipalité de Saint-Chabrais apparait comme étant la structure porteuse de ces journées en partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) du Limousin. Pour faire connaitre cette louable initiative, un flyer a circulé donnant le programme de ces journées avec une marche et des « ateliers » le 15, un vide grenier, une fête foraine avec fanfare, mais aussi une messe avec participation de l'évêque de Limoges nous dit-on, pour le 16.

Il est étonnant de voir que votre municipalité fasse la promotion d'une cérémonie à caractère confessionnel dans le cadre d'une initiative qui a à voir avec la santé publique.

Dans un tel scénario, un certain nombre de questions se posent :

En plaçant ces journées sous le patronage de l'Evêque de Limoges le message que vous voulez faire passer serait-il qu'il faut prier pour échapper à la maladie ou pour en guérir alors qu'il s'agit de faire campagne pour le dépistage systématique du cancer du sein? Le représentant régional de l'église catholique étant le seul annoncé dans le programme faudrait il en conclure qu'à vos yeux, seule l'église catholique serait apte à pouvoir mobiliser la miséricorde de dieu ?

Croyez-vous que convoquer une messe dans le cadre de ces journées soit de nature à aider à la mobilisation du plus grand nombre de femmes, ce qui est leur objectif puisqu'il s'agit de santé publique, alors que ce faisant vous introduisez une différenciation entre elles, avec d'un côté les femmes catholiques et de l'autre, celles qui ne le sont pas. N'y a-t-il pas là une sorte de stigmatisation de ces dernières ?

Quid des femmes qui n'ont pas de religion ou de celles qui adhèrent à d'autres obédiences en la matière ? Seront-elles les bienvenues à Saint Chabrais et ont-elles une chance d'être entendu par le tout puissant ?

Nous nous permettons monsieur le Maire de vous rappeler quelques principes qui ont à voir avec le respect de la laïcité républicaine :

../..

-La promotion d'une messe n'est pas du ressort des élus mais de l'autorité religieuse ou des membres de la communauté des croyants, la religion étant une affaire privée depuis la loi de séparation du 9 décembre 1905.

-En matière de religion les élus doivent faire preuve d'une totale neutralité ce qui ne leur interdit pas, en dehors de leurs fonctions et à titre strictement privé, de satisfaire aux pratiques de leur culte s'ils en ont un.

-La loi de 1905 est une loi qui garantit à tous la plus grande liberté de conscience, aux croyants comme aux non croyants.

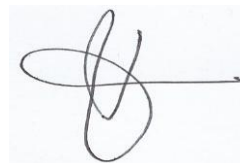
-La loi de 1905 est garante de la paix civile dans notre pays depuis plus de 100 ans en nous évitant de sombrer dans le chaos du communautarisme, celui de la religion d'état ou de l'athéisme d'état pratiques qui ont à voir avec le totalitarisme.

La loi de 1905 est consubstantielle à la république, il appartient aux élus de la respecter et de la faire vivre.

Si vous en acceptez la perspective, nous sommes prêts à vous rencontrer pour débattre de ces questions.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments républicains.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by a horizontal line extending to the right.

Régis PARAYRE

Monsieur Patrice MORANCAIS, Maire de SAINT-CHABRAIS,
Vice-Président du Conseil Départemental de la Creuse
Mairie
23130 SAINT-CHABRAIS

Pièce-jointe : flyer octobre rose